



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :

Chaumont, le 06/07/20

Arnaud DESCHAMPS

L'Architecte des Bâtiments de France

Pôle / Service : UDAP 52

Tél : 03.52.09.56.52.

Courriel : udap.haute-marne@culture.gouv.fr

Réf :

à

Madame la Préfète de la Haute-Marne
Bureau de l'Environnement, des ICPE et des
Enquêtes Publiques

**Objet : Demande d'autorisation unique au titre des ICPE n° AEU/052_2019_19
Parc éolien EOLE DES CHARMES (SA Calyce Développement) à CHOILLEY-DARDENAY (52)**

AVIS DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Le choix d'une implantation d'aérogénérateurs dans les plaines paysagères de la Vingeanne situées sur le territoire de la communes de CHOILLEY-DARDENAY, et la hauteur hors tout d'environ de 150 mètres en bout de pâles des machines envisagées, représentent des caractéristiques suffisamment conséquentes pour imposer d'étendre à 25 km le périmètre de l'aire d'étude éloignée : $100x(h+2/3) = 25\text{km}$. Ce périmètre défini impacte également les départements de la Côte d'Or et de la Haute-Saône.

Ont été alors prises en compte les visibilité, covisibilité ainsi que toutes les sensibilités paysagères et les servitudes d'utilité publique liées à la protection des monuments historiques et des sites protégés dans ce secteur plus en rapport avec l'importance du projet. De même, la présence d'autres champs éoliens similaires proches ont été pris en compte afin d'éviter les effets de saturation.

DESCRIPTIF DES ESPACES PROTÉGÉS CONSIDÉRÉS

Si les conditions mécaniques du vent sur le site peuvent rendre ce projet éolien possible, les enjeux paysagers et patrimoniaux de son implantation sont à considérer au même titre. En ce sens, l'installation des machines ferait peser **un risque de concurrence visuelle** sur les 59 communes haut-marnaises du secteur concernées par une servitude de type AC1, au titre des abords des monuments historiques, et sur les 11 communes concernées par une servitude de type AC4 au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables. Ce sont alors pour le département de la Haute-Marne 37 édifices Monuments Historiques Classés et 112 Monuments Historiques Inscrits dont l'intégrité risque d'être atteinte. Les Unités

Départementales de la Côte d'Or et de la Haute-Saône indiqueront les incidences sur les territoires dont elles assurent la gestion des espaces protégés.

1 - Liste des monuments historiques :

AUBERIVE	<p>Ancienne abbaye cistercienne :</p> <ul style="list-style-type: none">- grille en fer forgé du XVIIIème siècle de la porte du parc, avec son encadrement de pierre et murs circulaires situés de part et d'autre du portail (Cl. MH : 16 octobre 1956) ;- façade du bâtiment principal, galeries, façades sur l'aire du cloître des bâtiments contenant ces galeries et porte du XIIIème siècle dans la galerie sud (IMH : 3 octobre 1929 et 12 juin 1942),- les ailes ouest, nord et est des anciens bâtiments conventuels y compris la parcelle où se trouvait l'ancienne église et la galerie sud du cloître (cad. C 357), l'ancien chœur de l'église et les vestiges des murs est et sud du bras sud du transept, les pavillons d'entrée, les deux ponts, l'ancien moulin, le colombier et le mur d'enceinte (CL.MH : 4 octobre 2006) ;- les sols à l'intérieur de l'enclos de l'ancienne abbaye, le bief avec ses aménagements y compris les maçonneries bordant le bief et l'Aube, l'église néogothique et le quartier disciplinaire de l'ancienne colonie agricole pénitentiaire (IMH : 4 octobre 2006) ;- l'ancien hôtel abbatial de l'abbaye d'Auberive : la façade principale sud, la toiture correspondante et l'escalier en vis intérieur (IMH : 30 juillet 2004) <p>Croix du Courroix (IMH : 5 octobre 1925)</p>
AUJURRES	<p>Fontaine du XVIIIème siècle, sur la place publique (IMH : 1er février 1929)</p>
AVRECOURT	<p>Eglise saint-Vinebaud d'Avrecourt (IMH : 26 juillet 2004)</p>
BAISSEY	<p>Croix Renaissance, au centre du village (IMH : 10 octobre 1927)</p> <p>Maison Renaissance : façades et toitures (IMH : 7 septembre 1977)</p> <p>Eglise (IMH : 30 janvier 1996)</p> <p>Ancien moulin avec son bief, en totalité (IMH : 20 mars 1996)</p>
BALESMES-SUR-MARNE	<p>Eglise (Cl. MH : 9 juillet 1909)</p> <p>Croix de chemin, à la sortie vers Chalindrey (D 290) (Cl. MH : 9 juillet 1909)</p>
BELMONT	<p>Ancien bâtiment des hôtes de l'abbaye de Belmont : façades et toitures y compris les planchers, l'avant-cour située au nord de la façade principale et le pigeonnier (IMH : 26 juillet 2004)</p>

BRENNES	Eglise : chœur (IMH : 23 décembre 1925) Croix de carrefour, sortie du village vers Orcevaux (Cl. MH : 2 septembre 1901)
CELSOY	Eglise : (Cl. MH 9 juillet 1909)
CHALANCEY	Eglise (IMH : 21 novembre 1925) Château : les façades et les toitures du château y compris celles de la porterie, le mur d'enceinte extérieur avec les deux passerelles en arche au-dessus de la rue Basse et l'enceinte intérieure avec les douves. Les pièces suivantes avec leur décor : au rez-de-chaussée : le hall d'entrée, la salle à manger, la chambre à alcôve; la chambre de la baronne avec alcôve et au premier étage : le grand salon, la chambre rose, la chambre du Roi avec alcôve, le cabinet orné de stucs montrant des griffons, la chambre bleue à alcôve, le cabinet voûté décoré à caissons, la chambre à deux alcôves (IMH : 19 mars 1982)
CHALINDREY	Pigeonnier (IMH : 7 novembre 1975) Fort Vercingétorix du Cognelot (IMH : 7 janvier 2011)
CHAMPIGNY-LES-LANGRES	Eglise (IMH : 27 mars 1926) Croix du XIVème siècle, route de Langres, à la sortie du village (IMH : 10 octobre 1927)
CHAMPSEVRAINE	Eglise : clocher et façade occidentale (IMH 9 janvier 1926) ; chapelle du Sacré-Coeur (IMH : 19 décembre 1929)
CHATENAY-MACHERON	Croix Renaissance, à la sortie nord du bourg (IMH : 23 décembre 1925)
CHASSIGNY	Eglise (Cl. MH : 28 octobre 1941) Grille en fer forgé, en totalité, provenant de l'ancienne abbaye de Morimond (IMH : 6 novembre 1987)
CHOILLEY-DARDENAY	Eglise de Choilley (IMH : 10 octobre 1927)
COHONS	Pierre sculptée, datée de 1560, surmontant une porte (IMH : 6 octobre 1925) Manoir et son jardin : jardin d'agrément en totalité tel qu'il est délimité par son mur de clôture y compris le portail d'entrée) et les façades et toitures de la demeure lui correspondant (à l'exclusion de l'aile prolongeant à l'est le bâtiment principal) (IMH : 24 décembre 1986) Fontaine, lavoir et abreuvoir (IMH : 24 décembre 1986) Camp de la vergentière : parcelle 201 section D avec ses vestiges préhistoriques (IMH : 9 mars 1990)
COLMIER-LE-BAS	Villa Gallo-romaine : parcelles n°29, 31, 33 section ZH avec les vestiges de la villa gallo-romaine (IMH : 17 mai 1990)
COUBLANC	Eglise (IMH : 19 janvier 1995)

	Edifice portant une croix dit "Lanterne des Morts" dans le cimetière (Cl. MH : 23 février 1965)
CUSEY	Restes du château (IMH : 2 juin 1970)
	Eglise de Montormontier : Chapelle de Trestondans (sacristie de l'église) (IMH : 16 janvier 1939)
DOMMARIEN	Pont du XVIIIème siècle, en pierre, de 5 arches sur la Vingeanne (IMH : 13 mai 1996)
	Croix du XVème siècle devant l'église (IMH : 1er février 1929)
FAYL-BILLOT	Eglise ancienne de Fayl-Billot (Cl. MH : 26 mars 1942)
GILLEY	Mairie : porte du XVIIème siècle (IMH : 1er février 1929)
GRANDCHAMP	Pont ancien de 3 arches en pierre ainsi que le muret qui le prolonge sur la rive en aval côté nord, sur la Reseigne (IMH : 13 mai 1996)
HAUTE-AMANCE	Croix du XVème siècle, dans le cimetière de Montlandon (Cl. MH : 26 septembre 1903)
	Croix du XVème siècle, dans le village de Montlandon (Cl. MH : 8 janvier 1910)
HEUILLEY-COTTON	Eglise : chœur et clocher (IMH : 25 septembre 1925)
HEUILLEY-LE-GRAND	Croix du cimetière du XVIème siècle (Cl. MH : 9 juillet 1909)
ISOMES	Eglise (Cl. MH : liste de 1840)
LANGRES	Arc de triomphe romain (Cl. MH : 20 août 1913)
	Cathédrale Saint-Mammès et restes du cloître (actuelle bibliothèque municipale) (Cl. MH : liste de 1862)
	Ancienne église Saint-Didier – faisant partie du Musée- (Cl. MH : liste de 1840)
	Eglise Saint-Martin (Cl. MH : 23 février 1977)
	Eglise du faubourg de Brévoines (IMH : 23 décembre 1925)
	Ancienne chapelle du couvent des Ursulines,; façade de l'ancienne chapelle dans une courette,rue de la Tournelle (Cl. MH : 25 avril 1929) ; partie de terrain comprise entre le portail et la rue de la Tournelle et zone de deux mètres en arrière du portail (Cl. MH : 24 octobre 1931)
	Hôpital de la Charité (Cl. MH : 7 décembre 1944)
	Porte des anciens remparts dite "Porte des Moulins" (Cl. MH : 23 juin 1924)
	Tour du Marché : étage sous terrasse, y compris les voûtes de cet étage (Cl. MH : 11 décembre 1908 et 20 août 1913)
	Tours de Navarre et d'Orval, à l'exception de la toiture de la tour de Navarre (Cl. MH : 12 juillet 1905 et 20 août 1913)

Totalité des remparts et zone de terrain qui les avoisine (Cl. MH : 4 janvier 1932)

Parcelle de terrain avoisinant les remparts, en face de la tour Saint-Jean (Cl. MH : décret du 20 janvier 1932)

Fontaine dite "de la Grenouille" (Cl. MH : 13 août 1906)

Maison Renaissance, 20 rue du Cardinal-Morlot (Cl. MH : liste de 1889)

Hôtel du Breuil de Saint-Germain, 2 rue Chambrulard : façades et toitures (Cl. MH : 27 juillet 1921)

Hôtel de ville : façade du XVIIIème siècle (Cl. MH : 4 juin 1993) ; ensemble de la toiture couvrant le bâtiment, vestibule d'entrée, grand escalier, salle du conseil municipal (IMH : 21 novembre 1989)

Ancien Hôpital Saint-Laurent (place de la cathédrale) : façade sud (IMH : 9 janvier 1926)

Ancien Collège des Jésuites (Lycée Diderot) : façades et porte monumentale du XVIIIème siècle (IMH : 23 décembre 1925)

Pavillon Louis XIII, autrefois corps de garde, situé près de la porte de l'Hôtel de Ville (IMH : 23 décembre 1925)

Fontaine aux Fées (IMH : 23 décembre 1925)

Hôtel de Roze, 3 rue des Abbés-Couturier : façade Renaissance (IMH : 3 novembre 1925)

Lucarne, 7 rue Barbier-d'Aucourt (IMH : 16 juin 1926)

Façade, 16 rue Barbier-d'Aucourt : (IMH : 10 octobre 1927)

Ancien noviciat du couvent des Dominicaines (hôpital de Langres), 24 rue de la Charité : façades et toitures de l'ancien noviciat ; escalier avec sa rampe ; galerie à arcades du rez-dechaussée (IMH : 16 mai 1972)

Porte sur rue, menuiserie comprise, 30 rue Charles et Joseph Royer (IMH : 3 novembre 1925)

Portail et tourelle, 11 rue Château-du-Mont (IMH : 3 octobre 1929)

Echauguette, 3 rue Claude-Gillot (IMH : 1er février 1929)

Chapelle, 8 rue Claude-Gillot dans la cour (IMH : 1er février 1929)

Colonnade, 11 rue de la Crémaillère (IMH : 10 octobre 1927)

Porte Renaissance sur cour, 11 place Diderot (IMH : 10 octobre 1927)

Balcons du premier étage et lucarnes sur rue, 7 place de l'Hôtel de Ville (IMH : 23 décembre 1925)

Façade sur rue et escalier Renaissance, 27 place de Verdun (IMH : 23 décembre 1925)

Maison du XVIème siècle, 3 rue Jean-Roussat (IMH : 26 juin 1926)

Porte Renaissance sur cour, 13 bis, rue Jean-Roussat (IMH : 14 novembre 1927)

Niche avec statue de la Trinité, 2 place Jenson (IMH : 15 janvier 1929)

Echauguette, 26 rue du Petit-Cloître (IMH : 23 décembre 1925)

Hôtel de Piépape, 5bis rue Roger (IMH : 23 décembre 1925)

Façade et toiture, maison 10 rue Saint-Didier (IMH : 23 décembre 1925)

Façade et toiture, maison 15 rue Saint-Didier (IMH : 9 décembre 1929)

Ancien hôtel du Gouverneur, 8 rue de la Tournelle : façades et toitures (IMH : 18 juin 1970)

Niche et statue de la Vierge sur la façade, 6 place Ziegler (IMH : 10 octobre 1927)

Ancien couvent des annonciades, 2 et 4 rue Longe-Porte : la totalité du logis conventuel et de la chapelle, y compris le chœur des religieuses attenant au sud, les façades et les toitures des communs et de la maison hôtelière contiguë au nord de la chapelle, le mur de clôture (IMH : 13 août 1986)

Ancienne faïencerie des Auges (route de Bâle) : l'atelier comprenant le four, en totalité, les façades et les toitures du bâtiment des ouvriers, le terrain délimité par la rue et le muret de soutènement du jardin (IMH : 19 août 1986)

Véranda (vitraux et serrurerie), 22 rue Charles-et-Joseph-Royer (façade sur jardin) (IMH : 25 août 1994)

Plafond à poutres et solives peintes, 43 place de Verdun (IMH : 29 août 2000)

Hôtel Piétrequin, 10 rue de la Croisette, en totalité (IMH : 26 décembre 2002)

LAVILLENEUVE

Eglise (IMH : 10 octobre 1927)

LECEY

Croix du XVIème siècle à la sortie ouest du village (IMH : 1er février 1929)

LOGES (LES)

Chapelle de l'ancienne abbaye de Grosse-Sauve (IMH : 3 octobre 1929)

LONGEAU-PERCEY

Eglise de Longeau : bas-relief et écu sculpté du XVème siècle incorporés dans les parois (IMH : 23 décembre 1925)

Château de Percey-le-Pautel : Façades et toitures du château et des communs ; portail d'entrée avec ses grilles ; pièces suivantes avec leur décor : salle à manger, petit salon et chapelle (IMH : 28 juillet 1975) ; reste de l'intérieur du logis, ensemble du parc (y compris les murs de

clôture, l'entrée des communs, le chalet et les murs du potager) (IMH : 24 août 2005)

Maison du XVIIIème à Longeau : portail néo-classique avec sa grille en fer forgé provenant de l'abbaye de Morimond (Cl. MH : 15 mars 1993) maison (en totalité) (IMH : 24 décembre 1986)

- MAATZ Croix, à l'entrée du cimetière (IMH : 23 décembre 1925)
- MAIZIERES-SUR-AMANCE Eglise : statue en haut-relief du XVIème siècle, sur le contrefort nord-est du chœur (IMH : 16 juin 1926)
- MONTSAUGEONNAIS (LE) *Montsaugéon* :
- Eglise (IMH : 16 juin 1926)
- Croix, à l'entrée du donjon (IMH : 16 juin 1926)
- Halles (IMH : 30 janvier 1996)
- Prauthoy* :
- Eglise (Cl. MH : 19 mars 1913)
- Vaux-sous-Aubigny* :
- Eglise d'Aubigny (Cl. MH : 21 février 1914)
- NOIDANT-LE-ROCHEUX Eglise : chœur à deux travées (IMH : 3 octobre 1929)
- OCCEY Croix du cimetière, près de l'église (IMH : 23 décembre 1925)
- ORBIGNY-AU-MONT Eglise : chœur (IMH : 21 novembre 1925)
- ORBIGNY-AU-VAL Eglise (IMH : 21 novembre 1925)
- PAILLY (LE) Château (Cl. MH : 27 juillet 1921)
- PERROGNEY-LES-FONTAINES Croix, route de Pierrefontaines (IMH : 21 novembre 1925)
- POINSON-LES-FAYL Eglise (IMH : 21 octobre 1925)
- Croix du XVIème siècle, dans le cimetière (IMH : 1er février 1929)
- PRESSIGNY Eglise : les deux travées du chœur, la chapelle du transept avec leurs boiseries (IMH : 1er février 1929)
- RIVIERES-LE-BOIS Eglise : chapelle avec oculus et piscine du XVIème siècle (IMH : 21 novembre 1925)
- RIVIERES-LES-FOSSES Croix de cimetière du XVème siècle (Cl. MH : 9 juillet 1909)
- Maison forte : façades et toitures y compris la galerie Troubadour ; escalier intérieur à vis ; grand salon et salle à manger du rez-de-chaussée, avec leur décor (IMH : 5 mai 1972) ; les deux tours de l'ancienne enceinte, la chambre à alcôve du premier étage, les murs de soutènement des terrasses (IMH : 12 mai 1989)

ROUGEUX	Croix du XVIIème siècle, dans le cimetière (IMH : 1er février 1929)
SAINT-CIERGUES	Eglise (IMH : 7 décembre 1925)
SAINTS-GEOSMES	Eglise (Cl. MH : 7 septembre 1892 : crypte, et 9 juillet 1909 : reste de l'édifice)
SAINT-MARTIN-LES-LANGRES	Croix Renaissance, sur la route à l'entrée nord du village (IMH : 16 juin 1926)
	Château de Melville : les façades et toitures du château, le rez-de-chaussée voûté d'arêtes et l'escalier en bois XVIIIème, les deux pavillons circulaires (façade, toiture et cheminée centrale), les façades et toitures des deux bâtiments de ferme encadrant la cour d'entrée (IMH : 25 avril 1990)
SAINT-BROINGT-LES-FOSSES	Ancienne chapelle de Suxy (IMH : 18 septembre 1926)
	Croix du XVème siècle, à 600 m au sud-ouest du bourg (IMH : 23 décembre 1925)
	Croix, au carrefour des routes de Leuchey et de Prangey (IMH : 7 décembre 1925)
SAVIGNY	Croix du XVIIIème siècle, dans le cimetière (IMH : 1er février 1929)
VAL D'ESNOMS	Château de Chatoillenot : château du XVIIIème siècle, en totalité ; portail d'entrée avec sa grille ; mur de soutènement de la terrasse ; façades et toitures du petit pavillon situé au Sud du portail ; petit pont du parc au-dessus du passage piétonnier (IMH : 26 août 1988)
VALS-DES-TILLES	Eglise de Musseau : les deux travées du chœur et la chapelle attenante au chœur (IMH : 15 janvier 1929)
	Eglise de Villemervry (IMH : 1er février 1929)
VERSEILLES-LE-BAS	Croix Renaissance, dans le cimetière (IMH : 3 novembre 1925)
VERSEILLES-LE-HAUT	Croix en pierre du "Point de Vue" (IMH : 21 octobre 1925)
	Croix du XVème siècle, dans le cimetière (IMH : 3 novembre 1925)
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	Croix située en bordure du chemin départemental n° 296, au droit de la parcelle n° 65, section B du cadastre (Cl. MH : 11 juillet 1973)
	2 croix, situées dans le cimetière, respectivement devant la façade et au chevet de l'église (IMH : 29 mars 1972)
VILLEGUSIEN-LE-LAC	Croix du XVIème siècle, à l'entrée nord-est du village de Vesvres-sous-Prangey (IMH : 16 juin 1926)
	Croix du XVIIème siècle, dans le cimetière de Prangey (IMH : 16 juin 1926)
	Château de Piépape : façades et toitures ; escalier conduisant au sous-sol ; salle à manger en sous-sol ; grand salon du rez-de-chaussée ; chambre à coucher du rez-de-chaussée ; les trois chambres à coucher à

alcôves situées à l'étage et donnant sur le côté parc (IMH : 25 octobre 1971)

Château de Prangey : façades et toitures de l'ensemble du château, douves, ponts, grille en fer forgé du fossé ouest, portail d'entrée, grand escalier avec sa rampe en fer forgé (IMH : 12 janvier 1987)

VIVEY Croix du XVème siècle, au chevet de l'église (IMH : 16 juin 1926)

VOISINES Eglise : peintures murales décorant le chœur (Cl. MH : 23 août 1939), portail (IMH : 30 octobre 1925)

Pont de 3 arches, sur la Suize (IMH : 13 mai 1996)

2 – Liste des sites patrimoniaux et des sites naturels remarquables

L'article L631-1 du code du patrimoine dispose que sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

En l'occurrence, il est à craindre que la portée visuelle d'aérogénérateurs de 150 m de hauteur dégrade fortement la qualité des abords paysagers que présentent les 3 sites patrimoniaux remarquables (SPR) suivants :

- le Site Patrimonial Remarquable avec Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur (PSMV) de Langres ;

- le Site Patrimonial Remarquable avec Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) du Paysage Langrois ;

- le Site Patrimonial Remarquable avec Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Montsaugéon sur la commune du Montsaugéonnais ;

On prêtera plus attention encore au site de Langres implanté en altitude et celui de Montsaugéon dont la butte se distingue de la plaine sur laquelle elle prend place. On notera également la qualité des panoramas que ces sites génèrent et qui leur servent d'écrin. Les centres historiques et faubourgs de ces communes sont alors protégés et afin de participer à leur mise en valeur, la visibilité des éoliennes et leur prégnance dans le paysage devront être prise en considération.

Parallèlement, le parc éolien projeté serait implanté dans le voisinage des 11 sites naturels protégés suivants :

AUBERIVE Promenade dite « entre deux eaux » (site naturel classé : 11 octobre 1963)

APREY Marais et Gorges de la Vingeanne (site naturel inscrit : 21 mars 1988)

BALESMES-SUR-MARNE Grotte de Sabinus (site naturel classé : 26 mai 1926)

Rocher de Sabinus (site naturel classé : 18 septembre 1929)

Source de la Marne (site naturel inscrit : 10 juillet 1972)

COUBLANC	Fontaine couverte et Perte de l'Andousoir (site naturel inscrit : 5 août 1987)
FARINCOURT	Pertes de la Rigotte (site naturel inscrit : 5 février 1988)
LANGRES	Promenade de la Blanchefontaine (site naturel classé : 7 juillet 1937)
MONTSAUGEON	Village, partie à l'Est de la ligne SNCF de Chalindrey à Is-sur-Tille (ensemble communal inscrit : 31 décembre 1984)
PRESSIGNY	Chêne de la Vierge en bordure de la RN19, près du hameau de la Quarte (arbre classé : 22 avril 1937)
ROUVRES-SUR-AUBE	Cascade pétrifiante d'Etuf et ses abords (site naturel inscrit : 30 août 1937)

Les Jardins Suspendus de COHONS, en cours de classement au titre des sites naturels, constituent le 12^{ème} site impacté par le projet d'installation. Enfin, le périmètre d'étude élargi s'étend sur une grande majorité des communes incluses ou dans l'aire d'adhésion du Parc Naturel National des Forêts.

ANALYSE DU VOLET PAYSAGER

1- Observations générales

Le projet prévoit d'implanter 9 aérogénérateurs disposés sur le territoire de la commune de Choilley-Dardenay, au Sud de la commune de Dommarien, au Sud du Bois de Côte Aubert, sans cohérence d'implantation avec les aérogénérateurs des autres parcs éoliens existants ou projetés aux environs immédiats, et 2 postes de livraison. L'altitude moyenne d'implantation est comprise entre 320m et 343m NGF, les machines envisagées présentent une hauteur de 150m en bout de pâles. La hauteur des installations envisagées marquera fortement le paysage horizontal et ouvert des plaines de la Vingeanne tant dans son environnement immédiat que dans une grande partie de la zone d'étude éloignée. Parallèlement, la présence construite ou à venir d'autres activités éoliennes de même nature conjuguerait avec le projet un risque majeur d'encercllement visuel ou de mitage sur les nombreux sites patrimoniaux et naturels d'intérêt majeur du secteur.

Le site retenu pour le présent projet de développement de parc éolien appartient à **l'unité paysagère de la plaine et des collines de la Vingeanne**, et plus particulièrement dans le secteur de la plaine cultivée, répertoriée dans l'Atlas départemental des paysages de la Haute-Marne. Ce territoire constitue une plaine remarquable au pied du plateau de Langres, ourlée de coteaux très festonnés qui s'organisent en collines successives. Cette plaine de la Vingeanne est animée par une succession de buttes témoins (dont Montsaugéon) qui délimitent très nettement la plaine humide et pâturée au Nord et cultivée au Sud. Les contrastes trouvent leur écho dans les paysages agricoles qui sont strictement délimités.

Ces paysages se composent de collines et plaines variées où se côtoient alternativement des ambiances intimes et de larges vues panoramiques. Ce territoire de paysages dégagés offre des vues sur des horizons lointains et des ciels immenses. Les lisières arborées des villages y assurent souvent la transition avec l'espace agricole. Le paysage de l'eau, bien présent (comme le canal de la Marne à la Saône transitant par le territoire de Choilley-Dardenay) et souvent aménagé offre une grande diversité... L'implantation des villages est étroitement liée aux variations des reliefs. Si les coteaux les plus raides et

les fonds les plus étroits sont gagnés par les boisements, les plaines constituent des paysages agricoles fragiles, très sensibles aux changements d'échelle parcellaire et d'occupation des sols.

Ces **espaces fragiles** subissent une accumulation d'équipements et d'infrastructures qui tendent à saturer le paysage de la plaine (route, train, éoliennes, digues...), à banaliser le paysage des collines par la présence d'éoliennes hors d'échelle, et à fragiliser le patrimoine villageois. Toutes ces implantations tendent à négliger le paysage environnant.

Une étude menée en février 2018 sous le pilotage de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne répertorie la capacité des paysages du département à intégrer sensiblement le développement éolien.

Elle indique pour cette unité paysagère, plusieurs degrés d'incompatibilité avec l'implantation éolienne au vu des sensibilités présentes :

- au regard de la constitution du paysage l'incompatibilité est modérée,
- au vu des enjeux patrimoniaux à considérer l'incompatibilité est très forte,
- considérant la carte de visibilité du motif éolien dans le paysage, la prégnance forte.

En effet, si cette unité paysagère comporte d'ores et déjà des implantations éoliennes, elle **ne pourrait supporter une plus grande densité** sans affecter durablement les paysages décrits précédemment.

2 – Enjeux patrimoniaux et paysagers non considérés par l'étude d'impact

Parmi les édifices recensés, l'étude démontre une **tendance à minimiser les impacts réels** de l'installation des machines. L'étude d'impact évoque vaguement que « *bien [que les monuments historiques] soient nombreux, la sensibilité des enjeux patrimoniaux par rapport au projet éolien Eole des Charmes est considéré comme faible* », argumentaire repris à plusieurs reprises pour tenter de faire oublier un impact paysager pourtant bien réel. Les photomontages produits sont volontairement réalisés en pied d'édifice ou de boisements, ce qui ne reflète nullement les réelles incidences du projet sur son environnement historique, bâti, boisé et paysager. Cette réalité idéalisée est clairement tronquée et peu objective, le moindre recul des points choisis remettant immédiatement en cause les perceptions présentées.

Par ailleurs, le descriptif des incidences indique que le « *site de Montsaugéon, distant de 4 kilomètres [...] est visible de très loin* », mais que « *l'impact sera quasi nul car les espaces urbanisés du village sont implantés à l'Ouest de la butte témoin, à l'opposé du projet éolien* ». Cette justification **tend à nier l'évidence de la perception visuelle** du site évoquée précédemment. C'est également réduire les incidences du parc éolien à des perceptions très proches niant le grand paysage pourtant emblématique dans ce secteur. Il est d'ailleurs surprenant de constater des références au promontoire de Reynel, pourtant plus éloigné du parc éolien projeté que la butte du village de Montsaugéon.

Compte-tenu de la visibilité du parc depuis les limites du département de la Haute-Marne jusqu'aux franges urbanisées de Langres, le tout sur une largeur d'au moins 15 kilomètres, le projet impactera, entre autres, très nettement les perspectives depuis le château de Percey-le-Pautel à Longeau-Percey, du château de Prangey et du château de Piépape à Villegusien-le-Lac, mais aussi les panoramas depuis les sites des jardins du château de Sillières à Cohons, et des monuments historiques de Verzeilles-le-Haut et Verzeilles-le-Bas.

La description des incidences et les mesures d'accompagnement proposées **méprisent totalement l'importance des paysages de la Vallée de la Vingeanne**, dont les sources sont protégées au titre des dites naturels. L'étude ne comptabilise pas dans l'atteinte visuelle qu'elle ferait porter aux paysages, aux Monuments Historiques et aux chemins qui mènent à leur découverte, la présence cumulative des parcs voisins des Trois Provinces, de Percey-le-Grand, de Langres Sud ou encore le projet de Dommarien. Considérant l'altitude moyenne du site de projet, le relief dégagé du paysage et les angles des perspectives de vue depuis les hauteurs ou au pied des reliefs, il y a fort à craindre de l'impact visuel de

nouvelles machines dans les panoramas de ces espaces protégés. Le **risque d'encerclement** de ces espaces est bien présent, entre autres pour les communes de Montlandon ou d'Orain, la fragilité première de cette unité paysagère réside dans la saturation d'installation d'éoliennes.

Les mesures compensatoires proposées consistant en la plantation d'alignements d'arbres sont totalement illusoirs, car elles ont pour effet de bloquer les actuelles perspectives lointaines vers le grand paysage, en modifiant les perceptions et perspectives actuelles, et en cloisonnant les effets de paysages actuels. Les conditions de réalisation des photomontages en est un exemple parlant. De plus, ces mesures étant d'ores et déjà juste suffisantes pour accompagner l'installation de silos agricoles, sont totalement inefficaces à l'échelle des machines envisagées. Ces mesures compensatoires sont des arguments d'acceptabilité du projet à rejeter, le risque de la dénaturation des vues lointaines est important et bien réel.

CONCLUSION

En conclusion, les paysages naturels et bâtis de l'aire d'étude sont suffisamment sensibles et les atteintes encourues suffisamment fortes pour motiver le refus de ce projet. Il est à craindre en effet que ces derniers ne puissent pas supporter une telle installation industrielle sans en **dénaturer irrémédiablement** les abords immédiats et lointains des contextes bâtis de grande valeur paysagère et patrimoniale. Les boisements à proximité, les mouvements morphologiques du secteur, ou encore les mesures compensatoires envisagées ne permettent en aucun cas d'atténuer l'effet de hauteur des installations projetées.

Ces paysages variés ont permis de faire naître une grande variété de patrimoine villageois, soulignée par la présence importante du végétal en limite d'espace privé et par la construction d'une architecture en pierre vernaculaire. Toutefois ce territoire souffre d'ores et déjà de la banalisation de son paysage par la présence d'éoliennes hors d'échelle. Les parcs d'aérogénérateurs existants exposent une présence visuelle importante, **le site retenu ne pourrait supporter une plus grande densité d'implantation**, les reliefs des collines de la Vingeanne et du Val d'Esnoms seraient affectés par le risque d'écrasement visuel supplémentaire.

Enfin, il est à noter qu'il existe un risque de mitage, par l'occupation visuelle cumulée du paysage par les parcs éoliens, déjà construits ou autorisés. Le département souffre d'une **fragilité paysagère** résultant de l'accumulation parfois problématique d'infrastructures gigantesques au regard de l'échelle du territoire.

Le projet Eole des Charmes d'installation d'éoliennes est **hors d'échelle et sans rapport avec le cadre bâti environnant**. Sa présentation considère peu les effets d'accumulation visuelle que sa mise en œuvre ferait porter sur un paysage déjà saturé en installations de même nature. Le risque à terme serait d'anéantir l'activité de tourisme vert, rare potentiel économique de ce secteur déjà fragilisé par son isolement.

En application des articles R111-21 et R111-24 (installations industrielles ou à caractère provisoire) du code de l'urbanisme, après examen du dossier, considérant que le projet envisagé dans ses dispositions actuelles est de nature à porter atteinte au caractère des lieux, aux monuments historiques, aux sites et aux paysages, l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Marne, sur le projet cité en objet, est le suivant :

AVIS DÉFAVORABLE

L'Architecte des Bâtiments de France,
Chef de l'Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine
de la Haute-Marne,



Arnaud DESCHAMPS

Copies : - DDT 52
- UT-DREAL 52
- UDAP 21
- UDAP 70
- Parc National de Forêts